



Demande de certificat d'autorisation de changement d'usage résidentiel

Coût : 110.00\$

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

1. Plans à l'échelle indiquant : - L'aménagement intérieur AVANT et APRÈS le changement d'usage; - L'usage de chacune des pièces.	<input type="checkbox"/>
2. Attestation d'un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou d'un technologue membre de la Corporation des technologues professionnels des sciences appliquées du Québec indiquant : - Que l'installation septique est conforme à l'usage prévu.	<input type="checkbox"/>
3. Description du projet	<input type="checkbox"/>
4. Enseigne (peut nécessiter un permis)	<input type="checkbox"/>

DISPOSITIONS RELATIVES AU CHANGEMENT D'USAGE RÉSIDENTIEL

- 1. Règlement 98-003 de l'article 3.3.1** – Les usages domestiques dans le bâtiment principal
 - un maximum de vingt-cinq pour-cent (25%) de la superficie de plancher peut être attribuée à l'usage domestique à l'exception d'un SPA (voir article 3.3.4);
 - l'usage est exercé par l'occupant de l'usage principal;
 - aucun entreposage extérieur n'est permis;
 - aucun étalage n'est visible de l'extérieur de la propriété;
 - l'architecture extérieure du bâtiment principal ne doit pas être altérée;
 - toute affiche doit être conforme aux dispositions de l'article 5.6.5.14 du présent règlement.
- 2. Règlement 98-003 de l'article 4.7.2, alinéas 1 et 2** – Le stationnement et l'entreposage de véhicules commerciaux, machinerie de construction ou de transport
 - Le stationnement et l'entreposage de véhicules commerciaux, de machinerie de construction ou de transport sont prohibés dans toutes les zones ayant comme dominance RR, RV, RC et RT. De plus, l'entretien et la réparation de tout véhicule ou machinerie pour fins commerciales, industrielles ou publiques sont également prohibés.
 - Nonobstant le premier alinéa, dans les zones à dominance l'habitation, RR, RC, RV, RT l'entreposage des véhicules de petites tailles tels que camionnettes, automobiles, fourgonnettes ou camions de service légers d'une capacité maximum de deux (2) tonnes et ayant une longueur inférieure ou égale à six (6) mètres et dont le nombre n'excède pas un (1) est autorisé.

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

INFORMATIONS SUR LE COMMERCE			
Type de bâtiment :	Superficie total du plancher du bâtiment :	Superficie du local : (25% max. du plancher du bâtiment résidentiel)	
Usage actuel du local :		Usage projeté :	
Type de commerce :	Nom de l'entreprise :	No RBQ :	
Nombres de véhicules commerciaux :			
Nombre de stationnements :		Nombre d'employés:	
Date d'occupation :		Date de début des activités :	
Heures d'ouverture			
Lundi :	Mardi :	Mercredi :	
Jeudi :	Vendredi :	Samedi :	Dimanche :
Si dans un bâtiment secondaire			
Superficie du lot (min. 4500 m ²) :			
Superficie du bâtiment secondaire :			
Usage antérieur du local :			
Système septique			
Type d'installation septique :			
Date d'installation septique :			
Débit de conception :			

DESCRIPTION DU PROJET
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

ÉCHÉANCE ET COÛT			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

<p>En signant cette demande de permis, je consens à ce que les documents techniques fournis en appui à cette demande soient communiqués aux propriétaires futurs de la propriété et je renonce à l'avis aux tiers prévu à l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.</p>	
<hr/> Signature du requérant	<hr/> Date